

# A PARAÎTRE DANS

## INFORMATIONS OUVRIÈRES

### n°705 du 11 mai

## **Poursuivre, amplifier, consolider le refus de la politique de Macron et du régime qu'il incarne : nous sommes en campagne !**

Décidément, les 22 % de Jean-Luc Mélenchon imprègnent et imprègneront vraisemblablement encore longtemps toute la situation du pays.

Nous avons vu la danse du ventre que Macron a commencée entre les deux tours, « édulcorant » son projet sur les retraites tout en maintenant l'essentiel, et celle de Le Pen évoquant à peine ses thèmes pourtant favoris, anti-immigrés, anti-arabes, etc.

Et c'est maintenant la séquence des législatives.

Très conscients de la puissance que représente le vote Mélenchon et menacés de tout perdre – leurs postes, leur financement public, et même leurs propres partis –, les dirigeants du PC, du PS, des Verts, se précipitent. Archis battus sur le terrain, les voilà pe-nauds autour du tapis vert. Et ils avalent tout. Ceux-là même qui avaient fait campagne pour faire barrage à JL Mélenchon, ouvrant la voie du second tour à Le Pen, pour ensuite faire voter et faire élire Macron, les voilà qui acceptent tout : campagne sous les logos de l'Union populaire, la quasi-totalité du programme de l'Union populaire, l'abrogation de la loi El Khomri, l'abrogation de la loi séparatisme, et même la 6e République, la retraite à 60 ans...

Sous pression des 22 %, tout est avalisé.

Qu'on ne nous demande pas s'il y a dans ces revirements un gramme de sincérité. Ces Jadot, Hidalgo, Roussel et leurs représentants sont depuis bien longtemps coutumiers de ces volte-face. Ils ne pensent pas ce qu'ils disent, ils ne disent pas ce qu'ils pensent et une fois élus font l'inverse de ce qu'ils ont dit. Ces reniements, ces parjures sont causes des nombreuses abstentions, et sur un autre plan ont nourri le vote Le Pen. Ils expliquent l'état actuel de leurs propres partis.

Et ils récoltent pour prix de leur renoncement des dizaines de circonscriptions parfois gagnables, parfois farfelues.

Notons à ce sujet qu'on peut parfaitement comprendre la déception de ceux, militant sur le terrain, artisans acharnés du résultat de Jean-Luc Mélenchon, à qui on oppose avec ou sans parachutage, sans la moindre concertation, des candidats violemment opposés ou inexistants dans la bataille pour le score du 1<sup>er</sup> tour. Les Villani, les Taché (anciens LREM)... Et sur-

tout, surtout, cette inquiétude : et si cela nous faisait perdre ?

Éventuellement élus à l'Assemblée nationale, leurs sièges sauvés, leurs petits intérêts temporairement préservés, que feront-ils ? Se dresseront-ils sans faille contre Macron et le régime qu'il incarne ? Respecteront-ils cette fois leur mandat ? La suite nous le dira. Et qui sait, peut-être aurons-nous quelques surprises ? Et nous nous en féliciterions.

Mais ces largesses, cet octroi de circonscriptions, altèreront-ils la puissance des 22% du 1<sup>er</sup> tour ? Sommes-nous dans un « remake » de l'« union de la gauche » ? Quand bien même certains en rêvent, ici et là, ce n'est pas le cas !

Pour une bonne et toute simple raison.

Les tenants de cette funeste « union de la gauche » ont été battus et écrasés dès le 1er tour des présidentielles et ils l'ont été par une farouche et consciente volonté de rupture avec la politique et le régime de Macron, incluant toutes les combinaisons mortifères de tous les partis traditionnels de la V<sup>e</sup> République.

Appelés de nouveau à se prononcer dans les législatives, qu'elles qu'en soient les formes, les 22% et pourquoi pas au-delà (et qui s'en plaindrait ?), chercheront à renforcer, amplifier et organiser cette puissante volonté de rupture totale. C'est la volonté de rupture qui l'emportera.

Quelles que soient les palinodies de Jadot, Hidalgo ou Roussel, et même la masse des circonscriptions octroyées, c'est « Mélenchon 1<sup>er</sup> ministre » et « majorité Union populaire à l'Assemblée nationale » qui l'emportera.

Autant de très belles formules, mais qui ont un contenu : poursuivre, amplifier, structurer ce qu'ont dit des millions aux présidentielles de 2017, puis dans la rue par les manifestations, les grèves, le refus..., puis encore en 2022 aux présidentielles, et encore dernièrement dans le 1er mai. Et avec les luttes de classe qui ne cessent de se développer et que ces résultats encouragent et encourageront.

Personne n'est aujourd'hui en capacité de faire reculer les 22%. Et les vrais spécialistes ne s'y trompent pas. Jean-Christophe Cambadélis, Hollande, Stéphane Le Foll par exemple, grands artisans de l'« union de la gauche », sonnent l'alerte. Pour eux,

l'Union populaire, et même la Nouvelle Union populaire, n'a rien à voir avec ce qu'ils ont fait une bonne partie de leur vie. C'est la « fin du parti socialiste et de l'idéal socialiste ». Enfin, de leur conception à eux du socialisme !

L'inquiétude gagne aussi les sommets de l'État.

Et si une majorité à l'Assemblée nationale aboutissait à Jean-Luc Mélenchon 1er ministre, s'agirait-il d'une cohabitation comme du temps de Chirac ou Jospin ? Encore une fois, non. Parce qu'elle marquerait elle aussi cette massive volonté de rupture. Elle transformerait la crise larvée de la V<sup>e</sup> République en crise ouverte, avec la possibilité de l'irruption des masses qui les terrorise tous. Pour le coup, l'idée même de VI<sup>e</sup> République pourrait bien prendre des allures de mobilisation pour une Assemblée constituante souveraine balayant la Ve République.

Et si on se trouvait dans le cas d'une Assemblée nationale sans majorité pour l'Union populaire, mais avec une représentation considérablement renforcée ?

Le journal patronal *Les Échos* répond à la question : « Mélenchon continue de faire peur... Et même s'il échoue, il pourrait devenir la première opposition à l'Assemblée. Premier groupe d'opposition et radicale, cette terre est inconnue. » On ne saurait mieux dire.

Décidément, les 22 % imprègnent tout !

C'est pourquoi, par-delà les circonvolutions des uns et des autres, les événements de ces derniers jours donnent une tonalité toute particulière au communiqué du POI du 25 avril.

Militants du POI, pour certains communistes et trotskystes, partisans convaincus de la Révolution et de la Démocratie, de l'expropriation du capital et du socialisme, nous sommes totalement convaincus de la phrase de Marx : « *les communistes n'ont pas d'intérêts distincts qui les séparent de l'ensemble du prolétariat* » – que Jean-Luc Mélenchon, bien opportunément, a citée dans son discours du 1er mai. Déjà engagés dans l'Union populaire : pour les 22% et ses candidats, on y va à fond !

La Rédaction d'Informations ouvrières

## Je m'abonne à **INFORMATIONS OUVRIÈRES**

Par prélèvement mensuel : 7 euros     11 euros pour les plis clos

Par prélèvement mensuel avec soutien : ..... euros

Pour consulter l'édition numérique d'IO (offre réservée aux abonnés par prélèvement mensuel), indiquez LISIBLEMENT votre adresse e-mail en CAPITALES

.....@.....

(Les prélèvements ont lieu en fin de mois. Dater et signez l'autorisation de prélèvement ci-contre en joignant un relevé d'identité bancaire ou postale. Vous pourrez suspendre à tout moment ces prélèvements par simple lettre.)

12 numéros : 20 euros     6 mois (25 numéros) : 35 euros

1 an (51 numéros) : 70 euros     1 an, pli clos : 125 euros

10 NUMÉROS : 10 EUROS POUR TOUT PREMIER ABONNEMENT

Remplir lisiblement et en lettres CAPITALES

Comité : ..... Département : .....

Nom, prénom : .....

N° : ..... Rue, bd, av., etc. : ..... Nom de la voie : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Bulletin à renvoyer à : *Informations ouvrières*, 87, rue du Faubourg-Saint-Denis,  
CS 30016, 75479 Paris Cedex 10. Chèque à l'ordre d'*Informations ouvrières*.

### Mandat

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez *Informations ouvrières* à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions d'*Informations ouvrières*.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée : dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé, et vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Date : .....

Signature (obligatoire) :

**IMPORTANT** : n'oubliez pas de joindre un relevé d'identité bancaire ou postale, de dater et signer votre autorisation de prélèvement.

Numéro ICS : **FR69ZZ442543**

Cadre réservé à l'administration du journal

